



Conseils aux fournisseurs de climatiseurs portatifs : Options d'étiquettes ÉnerGuide

Dans la [modification 18](#) (M18) au Règlement sur l'efficacité énergétique, RNCan propose une exigence d'étiquette ÉnerGuide pour les climatiseurs portatifs (CP). La M18 propose que les CP fabriqués à partir du 10 janvier 2025 aient des exigences d'étiquetage ÉnerGuide et que ces exigences entrent en vigueur six mois après la publication finale de la M18 dans la *Gazette du Canada*, Partie II.

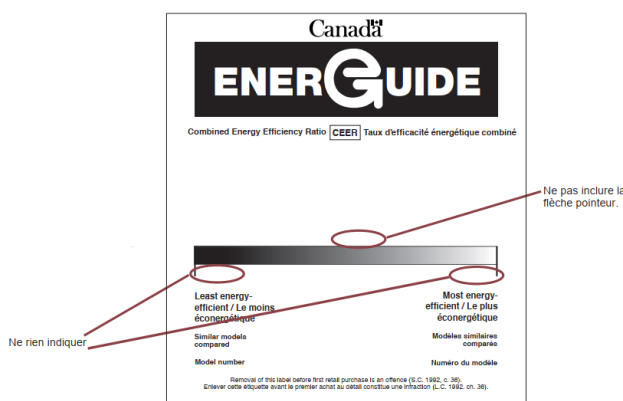
Afin d'accommoder les fournisseurs qui souhaitent étiqueter avant les exigences finalisées et la publication des échelles pour les CP, RNCan offre une option d'étiquetage volontaire. L'utilisation d'une étiquette ÉnerGuide volontaire est recommandée pour les produits fabriqués à la date proposée dans la M18 ou après cette date (le 10 janvier 2025), mais cette option est disponible pour les fournisseurs qui souhaitent appliquer des étiquettes maintenant. Les fournisseurs qui souhaitent appliquer volontairement des étiquettes ÉnerGuide à leurs produits peuvent créer des étiquettes vierges qui affichent le Taux d'efficacité énergétique combiné, mais omettent les valeurs de chaque côté de l'échelle. Voir l'exemple ci-dessous pour plus de détails.

Les échelles d'étiquetage pour les CP seront publiées lorsque le document M18 sera finalisé et publié dans la *Gazette du Canada*, Partie II. Cela devrait se produire au début de 2025.

RNCan accordera suffisamment de temps aux fournisseurs pour effectuer la transition vers les étiquettes avec les échelles, s'ils ont précédemment choisi d'ajouter une étiquette vierge à leur produit. Les activités de surveillance du marché entreprises par les opérations de conformité tiennent toujours compte des dates de fabrication et permettront de prévoir suffisamment de temps pour que les transitions d'étiquette se produisent avant de se concentrer sur ce produit.

Comme toujours, RNCan sera disponible pour communiquer avec les intervenants afin de fournir de l'information sur les options d'étiquetage. Les fournisseurs sont encouragés à partager ce communiqué avec des contacts de détail afin de faire connaître cette souplesse dans les options d'étiquettes.

Exemple : Étiquette ÉnerGuide



Vous avez des questions ? Contacter les [opérations de conformité](#)